



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8401<sup>e</sup>** séance

Jeudi 15 novembre 2018, à 9 h 45

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M <sup>me</sup> Cordova Soria
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
	Éthiopie . . . . .	M. Amde
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M. Mielus
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
	Suède . . . . .	M. Skoog

## Ordre du jour

### La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine  
(S/2018/922)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 9 h 45.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2018/922)**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/1025, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/922, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Delattre** (France) : Nous allons mettre au vote un projet de résolution (S/2018/1025) pour un renouvellement technique du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour une durée d'un mois. Il s'agit bien d'une nécessité technique afin de permettre à l'un des membres du Conseil d'effectuer les démarches requises par sa législation interne pour pouvoir voter le projet de résolution discuté par les membres du Conseil au cours des dernières semaines. Sur le fond du nouveau mandat de la MINUSCA, les négociations sont en effet allées à leur terme. En tant que plume, pour favoriser le consensus, nous avons recherché sans relâche, dans le cadre de propositions approfondies, l'équilibre le plus fin entre les différentes positions qui se sont exprimées. Nous avons atteint, je crois, ce point d'équilibre.

Ce projet de résolution, sur lequel je reviendrai plus avant lors de son adoption, contient un certain nombre d'éléments importants pour la MINUSCA et pour le soutien que la Mission pourra apporter aux autorités centrafricaines dans leurs efforts en faveur de la paix

et de la réconciliation en République centrafricaine. Je pense tout d'abord au maintien du format et du mandat robuste de la MINUSCA, c'est naturellement un point essentiel. Je pense ensuite au soutien politique que la MINUSCA pourra apporter à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, comme cadre unique, afin de favoriser un dialogue direct et inclusif entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté sur la centralité de cette Initiative de l'Union africaine et c'est bien ce que réaffirme notre projet de résolution. Je pense enfin au soutien supplémentaire que la MINUSCA pourra apporter aux autorités centrafricaines pour étendre l'autorité de l'État sur le territoire centrafricain, qui constitue, nous le savons tous, la clef du succès.

Dans ce contexte, nous espérons donc que ce projet de résolution renouvelant le mandat de la MINUSCA pour un an pourra rapidement être mis au vote et que le Conseil pourra lui apporter un soutien unanime dans l'intérêt de la République centrafricaine et de tous les Centrafricains. C'est la boussole qui guide la France, et qui doit orienter chacun des membres du Conseil.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2446 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation prend acte de la décision du Conseil de sécurité de procéder, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à la prorogation jusqu'au 15 décembre 2018 du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), sur la base de la résolution 2387 (2017). La Côte d'Ivoire se réjouit de cette décision du Conseil, qui permet la poursuite des activités de la MINUSCA

dans ce pays, où l'immensité des défis politiques, sécuritaires et humanitaires appelle impérativement l'appui inconditionnel de la communauté internationale.

En sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, mon pays appelle à l'esprit de compromis de tous les membres du Conseil de sécurité en vue d'une participation constructive dans l'optique de l'adoption de la résolution relative au renouvellement du mandat de la MINUSCA. La Côte d'Ivoire est convaincue que c'est par le biais du consensus autour des dispositions pertinentes de ce projet de résolution que nous refléterons notre soutien au Gouvernement et au peuple de la République centrafricaine dans leurs efforts de sortie de crise en vue d'un retour durable de la paix et de la stabilité dans ce pays frère.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier la France pour le rôle de chef de file qu'elle a joué en facilitant les négociations en vue du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Ces dernières semaines, nous avons mené des discussions approfondies sur la situation en République centrafricaine. Ces discussions importantes ont porté notamment sur le renforcement du rôle de la MINUSCA dans le processus politique et de son mandat en matière de protection des civils. Le Royaume des Pays-Bas appuie pleinement le projet de texte qui avait été initialement mis en bleu par la France. Dans ce texte, il n'y avait aucun changement en ce qui concerne l'effectif maximum autorisé et les tâches prioritaires confiées à la Mission, ainsi que l'appui logistique qu'elle apporte aux forces armées centrafricaines. Nous espérons que le Conseil pourra adopter rapidement ce projet de résolution. Le peuple centrafricain mérite l'appui unanime du Conseil.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous venons de nous prononcer en faveur d'une prorogation dite « technique » du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour un mois. Aujourd'hui, le Conseil a maintenu son unité sur cette question, ce qui est très encourageant. Pour que cela continue d'être le cas à l'avenir, la délégation française, qui est chargée de la rédaction, devra consentir des efforts supplémentaires si elle veut revenir sur son ambitieux projet initial, dont nous discutons depuis le mois dernier.

C'est très facile. Le point de départ, c'est qu'il faut reconnaître qu'il y a du travail à faire en République centrafricaine pour tous ceux qui veulent réellement contribuer au relèvement de ce pays, d'autant plus que d'une manière générale, la France et nos partenaires occidentaux nous ont affirmé à plusieurs reprises que la République centrafricaine n'est pas une zone qui fait l'objet de compétitions, mais plutôt de coopération en vue de trouver des solutions qui peuvent permettre au pays de sortir de la crise. Nous devons maintenant respecter cette prémisse et mettre de côté les réticences fondées sur les expériences passées, l'égoïsme et les intérêts nationaux étroits. Quiconque aborde cette question avec de bonnes intentions ne devrait pas avoir de desseins cachés ou craindre la concurrence. Nous sommes guidés par ces principes. Nous aidons activement la République centrafricaine avec le consentement et l'appui des dirigeants et du peuple centrafricains, et nous souhaitons que nos efforts soient dûment reflétés dans le projet de texte de la France.

Les préoccupations de nos collègues américains ont été prises en compte scrupuleusement et rapidement, ce qui nous inspire de l'optimisme. Puisque leurs points de vue ont été entendus, nous demandons qu'on prête également attention aux nôtres. Nous sommes prêts à continuer à coopérer pour ce qui est de ce projet de texte dans un esprit de respect mutuel afin d'éviter que dans un mois, l'unité du Conseil en ce qui concerne la question à l'examen, qui est si importante pour nous et nos amis centrafricains, ne soit compromise.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à dire que le Royaume-Uni continue d'appuyer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui mène des activités importantes pour stabiliser la situation politique et en matière de sécurité en République centrafricaine. Cela est essentiel pour instaurer la paix dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et pour garantir le bien-être du peuple centrafricain. Je voudrais simplement souligner que je partage l'avis du représentant de la France au sujet de l'importance de cette initiative de l'Union africaine.

Nous croyons comprendre qu'en raison des procédures juridiques internes des États-Unis, ce pays a dû demander une prorogation du mandat actuel de la MINUSCA. Nous apprécions la souplesse dont la France a fait preuve en la matière et les efforts qu'elle déploie pour dégager un consensus au sein du Conseil

de sécurité sur la continuité des opérations de la Mission en facilitant la prorogation du mandat à titre temporaire. Nous nous faisons une joie de nous réunir au cours du mois prochain pour adopter le nouveau mandat.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Delattre des efforts déployés par la France pour trouver un compromis quant au libellé d'une résolution complexe et pour procéder à la prorogation technique du mandat (résolution 2446 (2018)).

Les États-Unis sont favorables à ce qu'une nouvelle tâche soit intégrée dans le prochain mandat, qui permettrait à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine de fournir un appui logistique limité à l'armée, à la police et à la gendarmerie centrafricaines à l'aide des ressources existantes. Nous remercions les membres du Conseil d'avoir appuyé la prorogation technique, ce qui donnera aux États-Unis le temps nécessaire pour une notification complète au sein de notre gouvernement, comme l'exige la législation des États-Unis.

Les États-Unis ont également exprimé leurs préoccupations au sujet du libellé de cette résolution concernant la Cour pénale internationale, et cette question a été réglée par la délégation chargée de la rédaction dans le texte qui a été mis en bleu et qui doit être adoptée après l'expiration de la prorogation technique.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine est favorable à la résolution 2446 (2018), que le Conseil vient d'adopter. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine joue un rôle important en ce qui concerne le maintien de la paix et de la stabilité dans ce pays. La Chine est favorable à la prorogation de son mandat.

Dans le même temps, il convient de reconnaître et de saluer les efforts consentis par les acteurs concernés au sein de la communauté internationale pour promouvoir la paix et la sécurité dans le pays, et il faut accorder l'attention voulue aux préoccupations légitimes de toutes les parties, plus particulièrement celles de la République centrafricaine, et les prendre en compte. La résolution doit contribuer au consensus et au maintien de l'unité au sein du Conseil, et faire passer un message positif quant à l'appui de la communauté internationale au Gouvernement centrafricain. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions contribuer au maintien d'une paix et d'une stabilité durables en République centrafricaine.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

*La séance est levée à 9 h 55.*